AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20220809-9-DE
Réception par le Préfet : 09-08-2022
Publication le : 09-08-2022

République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 02 JUIN 2022

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Stéphane LORDELOT
Date de convocation : 23 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 25
Nombre de procuration : 12

Extrait n°CC-06-2022/135

Objet : Création du poste d'agent de surveillance du Domaine Martiniquais d'Expérimentation (DoME).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELOT, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Christian VERNEUIL, Jiovanny WILLIAM, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Violaine DIAZ, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL, Annick CHARLEC.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Gilbert COUTURIER à Stéphane LORDELOT, Kristelle RISAL à Stéphane LORDELOT, Sylvie PALCY à Sarah ANGAMA, Jonathan TABAR à Annick COMIER, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Joël Christine LINORD à Claude Rémy HARNAIS, Claude BÉLLUNE à Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Belfort BIROTA à Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHILE à Violaine DIAZ, Patrick BONIFACE à Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM à Maurice BONTÉ, Christian PALIN à Frédéric BUVAL.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Thierry MARECHAL, George GÉLIE, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Olivier JEAN-DENIS, Danielle ABBOTT épse NOMEL, Maryse ALSIF épse RANGOLY, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épse VILLET, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHE, Jean-Baptiste ROTSEN, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Considérant le budget principal de CAP Nord Martinique ;

Considérant le Tableau des effectifs de CAP Nord Martinique ;

Considérant l'avis favorable du comité technique du 25 mai 2022, pour l'institution du travail de nuit ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique a décidé de prendre en charge l'exploitation du Domaine Martiniquais d'Expérimentation (DoME) de Grande Savane qui doit être ouvert au public entre les mois d'Avril et septembre 2022 ;

Considérant que le site du DoME est un équipement à vocation touristique destiné à accueillir des visiteurs et des randonneurs.
Ils peuvent y effectuer des activités de loisirs qui se pratiquent en grande partie le week-end pour les non-vacanciers.
En conséquence, le site du DoME devra être ouvert les week-ends et jours fériés ;

Considérant que dans cette perspective, il est proposé que CAP Nord Martinique crée le poste d'agent de surveillance et d'accueil du Domaine Martiniquais d'Expérimentation au Prêcheur ;
Profil du poste :
- Assurer la surveillance de jour et de nuit du site du Domaine Martiniquais d'Expérimentation situé à Grande Savane au Prêcheur ;
- Assurer la sécurité des personnes (visiteurs, personnels, intervenants extérieurs) ;
- Assurer la sûreté des biens et la garantie de conditions d'accueil et d'assistance optimales pour les visiteurs ;
- Assurer ponctuellement l'accueil de visiteurs.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :
D'approuver la création du poste permanent suivant :

Cat.	Intitulés des postes	Filière	Situation au Tableau des effectifs	Interne /Externe	Total
C	Agent de surveillance et d'accueil	Techn.	(Grades à créer) Adjoint technique	Interne/Externe	1

Article 2 :
D'approuver l'inscription des sommes correspondantes au chapitre 012 du budget principal de CAP Nord Martinique.

Article 3 :
Le tableau des effectifs de la collectivité est mis à jour.

Article 4 :
D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :
Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière de la Trinité, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote
Pour : 37
Contre : 00
Abstention : 00
Abstention déclarée : 00
Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 2 août 2022

Le Président,

Bruno Nestor AZÉROT

Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

Extrait n°CC-06-2022-135

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20220809-9-DE
Réception par le Préfet : 09-08-2022
Publication le : 09-08-2022

PROJET DE TABLEAU DES EFFECTIFS AU 2 juin 2022

	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			EMPLOIS NON POURVU GRADES EXISTANTS
	CAT	EMPLOIS TC	TITULAIRES	N.TITULAIRES	TOTAL	
GRADE OU EMPLOIS						
EMPLOIS FONCTIONNELS	**A**					
DGS		1	0	1	1	0
DGA		3	2	1	3	0
FILIERE ADMINISTRATIVE						
CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES	**A**					
ATTACHE HORS CLASSE		2	2	0	2	0
ATTACHE PRINCIPAL		8	6	2	8	0
ATTACHE		47	14	15	29	18
DIRECTEUR		2	1	1	2	0
CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS	**B**					
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère classe		3	3	0	3	0
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème classe		3	1	0	1	2
REDACTEUR		23	5	10	15	8
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINIST.	**C**					
ADJOINT ADMINISTRATIF Principal de 1ère cl		14	12	0	12	2
ADJOINT ADMINISTRATIF Principal de 2ème cl		20	10	0	10	10
ADJOINT ADMINISTRATIF		35	21	6	27	8
FILIERE ANIMATION						
CADRE D'EMPLOI DES ANIMATEURS	**B**					
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ère classe		1	0	0	0	1
ANIMATEUR		1	1	0	1	0
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D' ANIMATION	**C**					
ADJOINT ANIMATION DE 1ère CLASSE		1	1	0	1	0
ADJOINT ANIMATION DE 2ème CLASSE		1	0	0	0	1
FILIERE TECHNIQUE						
CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS	**A**					
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE		2	1	1	2	0
INGENIEUR EN CHEF		2	2	0	2	0
INGENIEUR HORS CLASSE		1	1	0	1	0
INGENIEUR PRINCIPAL		1	1	0	1	0
INGENIEUR		25	4	7	11	14
CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS	**B**					
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère Classe		6	4	0	4	2
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème Classe		7	5	0	5	2
TECHNICIEN		14	2	7	9	5
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE	**C**					
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL		5	3	0	3	2
AGENT DE MAITRISE		14	13	0	13	1
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	**C**					
ADJOINT TECHNIQUE		63	33	17	50	13
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère cl		24	9	3	12	12
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème cl		22	4	1	5	17
TOTAL		**351**	161	72	**233**	**118**

AGENTS DETACHES SEEN

CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	C	
ADJOINT TECHNIQUE		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème cl		3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1er cl		18
	TOTAL	21

AGENT DETACHE ODE

ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	1